

République Française

**SAINT-DIONISY**

DELIBERATION DU C

N°047/2023**Séance du 19 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le dix-neuf décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14 décembre 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme CAMBET PETIT-JEAN, Mme MANE, Mme ZAJDNER, Mme ORAND-GABRIEL,

Absents excusés : M. FARGES

Absent non excusé : Mme LIRON, M. JURADO

Secrétaire : Mme FAUQUET

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procuration :	01

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BONJOURS GROUPE PRESENSE 30 AMPAF

Rapporteur : Hélène BOUCHOT

L'association Bonjours Groupe Présence 30 AMPAF a pour objet d'assurer un accueil régulier et occasionnel d'enfants de 3 mois à 6 ans.

Dans ce cadre-là, une convention pluriannuelle d'objectif a été signée entre l'Association et la commune.

Les aides de la Caisse d'Allocations Familiales et la participation financière des parents ne sont pas suffisantes pour couvrir les charges d'une crèche, la commune doit verser une subvention annuelle complémentaire.

L'Association perçoit en plus de la Prestation de Service Unique, le Bonus CTG d'un montant annuel de 23 000,00 €.

La convention prévoit que la commune verse à l'association la différence entre le Bonus CTG perçu et la somme de 35 000 €.

De ce fait, Madame BOUCHOT propose au conseil municipal de verser une subvention à l'association Bonjours Groupe Présence 30 AMPAF à hauteur de 12 000,00 €.

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, le Conseil Municipal :

- Approuve le versement d'une subvention de 12 000,00 € à l'association Bonjours Groupe Présence 30 AMPAF pour l'année 2023 ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023

Fait à Saint-Dionisy, le 19 décembre 2023

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint

François CHARRIERE

